

COMMUNE DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de VOUVRAY

LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 3 juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 27 juin 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 15 Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Laetitia DIFRAYA, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Marie-Eve GAPIN, Olivia ETIENNE, Damien COCHARD, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER.

Absents avec pouvoir : 4 Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christian DRUELLE, Véronique VEAU a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Christophe MANCEAU a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Dominique GOURDON a donné pouvoir à Vanessa BECHET.

Absents non représentés : 8 Jean-François TRAINSON, Philippe BARROUX, Floriane MARINA, David GUIOT, Stéphanie AK, David MILLARD, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Votants : 19 A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

LISTE DES DELIBERATIONS	VOTE
Délibération n°2025-35 : Répartition des sièges de conseillers métropolitains par communes à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026	ADOpte
Délibération n°2025-36 : Approbation de la convention de mutualisation de la police municipale entre les communes de Notre Dame d'Oe et de Chanceaux-sur-Choisille	ADOpte
Décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (dont Déclarations d'Intention d'Aliéner)	PREND ACTE